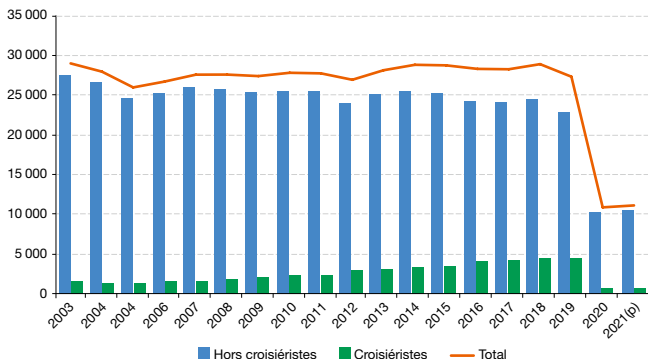


# Transport maritime de voyageurs

## TRANSPORT DE VOYAGEURS DANS LES PRINCIPAUX PORTS MARITIMES FRANÇAIS DE 2003 À 2021

En milliers de passagers



(p) = données provisoires.

Note : les croisiéristes en excursion ne sont comptés qu'en entrée au moment du débarquement.

Source : SDES, Bilan annuel des transports en 2021. Traitements : SDES, 2022

Sur la période 2003-2019, le transport maritime de voyageurs est quasi stable avec 28 millions de voyageurs, en moyenne annuelle, enregistrés dans les principaux ports maritimes français. En 2020, en lien avec la crise sanitaire (confinement, limitation de circulation, mesures de distanciation), il a fortement baissé (- 60,3 % par rapport à 2019).

En 2021, le trafic de passagers s'élève à 11,1 millions de passagers (+ 2,3 % par rapport à 2020), dont 3,8 millions en Manche et Mer du Nord, 6,7 millions en Méditerranée et 0,6 million dans les DROM. Toutefois, il demeure fortement impacté par la crise sanitaire, ainsi que par la mise en vigueur du Brexit. Par rapport à 2020, le trafic de passagers dans les Outre-mer recule de 44,2 % et de 23,9 % en Manche et Mer du Nord. À l'inverse, sur la façade Méditerranéenne, il augmente de 39,8 % tout en restant inférieur à son niveau d'avant-crise (- 39,6 % par rapport à 2019). Calais, Bastia, Toulon et Marseille, qui figurent parmi les premiers ports français de passagers, concentrent 60 % du trafic maritime de passagers en 2021.

Le trafic de passagers hors croisiéristes atteint 10,5 millions de passagers en 2021, soit 94,8 % de l'ensemble des passagers ayant transité dans un port français. Le trafic transmanche est dominé par les échanges avec la Grande-Bretagne (99,5 % en 2021) tandis que sur la façade Méditerranéenne, il est étroitement lié aux échanges avec la Corse (58,7 % en 2021) et dans une moindre mesure avec l'Italie (24,6 %).

L'activité de croisières en France métropolitaine reste très faible en 2021 avec 576 000 passagers (95 000 en Manche-Mer du Nord et 480 000 en Méditerranée). Les Outre-mer n'enregistrent aucun croisiériste sur cette année à la suite du décret du 1<sup>er</sup> juin 2021 interdisant la croisière dans les territoires ultramarins.

Avant la crise sanitaire, l'activité de la croisière en France était particulièrement dynamique. Ainsi, entre 2003 et 2019, elle avait enregistré une hausse de près de 3 millions de croisiéristes. En 2020 et 2021, l'activité est inférieure à 15 % de son niveau d'avant la crise sanitaire. La part des croisiéristes s'établit à 5,2 % en 2021, contre 16,3 % en 2019.